

RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYES

39^{ème} Rallye Régional PEA du 14 juillet

Coupe de France des Rallyes Coefficient 2

Ce pré règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 6 juin 2022
Ouverture des engagements :	Lundi 6 juin 2022
Clôture des engagements :	Lundi 4 juillet 2022 à minuit
Heure de mise en place du parc de départ le :	Mercredi 13 juillet 2022 à 16h00
Lieu :	Parking Com de Com du Pays de LUXEUIL, à RADDON et CHAPENDU
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Mercredi 13 juillet 2022 à 20h00
Lieu :	Préau de l'école, RADDON et CHAPENDU
Publication des équipages admis au départ le :	Mercredi 13 juillet 2022 à 21h30
Lieu :	Camion LECLERC Place de la Mairie RADDON et CHAPENDU
Publication des heures et ordres de départ le :	Mercredi 13 juillet 2022 à 21h30
Lieu :	Camion LECLERC Place de la Mairie RADDON et CHAPENDU
Briefing des pilotes :	écrit distribué aux vérifications administratives.
Départ lieu :	Jeudi 14 juillet 2022 - CH Place de la Mairie RADDON et CHAPENDU
Arrivée à :	Parc fermé, Com de Com du Pays de LUXEUIL RADDON et CHAPENDU
Vérification finale le :	Jeudi 14 juillet 2022
Lieu :	Garage RENAULT à FROIDCONCHE
Publication des résultats du rallye le :	Jeudi 14 juillet 2022
Lieu :	Camion LECLERC Place de la Mairie RADDON et CHAPENDU
Remise des prix le :	Jeudi 14 juillet 2022 à 20h00
Lieu :	Place de la Mairie à RADDON et CHAPENDU

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique, organise le jeudi 14 juillet 2022, le 39^{ème} rallye régional du 14 juillet.

Cette épreuve sera doublée d'un rallye V.H.C

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro R en date du

Comité d'Organisation

Président :	Patrick CHOLLEY Tél : 07 70 26 24 41
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Téléphone : 03.84.75.78.42
Permanence du Rallye lieu : Préau de l'école derrière la Mairie à RADDON et CHAPENDU
Date, horaire : Jeudi 14 juillet 2022 de 6h30 à 20h00

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

1.1.P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

Claude CONDAMIN licence 0314 / 122813
Regis LEGROS licence 0315 / 126767
Denis DUROC licence 0402 / 147050
Jacky BERTRAND licence 0403 / 14532
Daniel BLANQUIN licence 0308 / 1941

Directeur de Course : au PC
Directeurs de Course Adjoints : Adj au D/C au PC

Directeur de Course V.H.C / VHRS
ES 1 au PC
ES 2 au PC
ES 1
ES 1 Adj
ES 2
ES 2 Adj

François NASAZZI licence 0314 / 11062
Hubert BENOIT licence 0411 / 3617
Gérard FINQUEL licence 0405 / 1913
Frederic DELMOTTE licence 0421 / 154521
Jacques LE GALL licence 1304 / 9383
Thierry COURANT licence 0409 / 16140
Jean Christophe OUDIN licence 0326 / 236865
Docteur Eliane BRETL

Médecin Chef :

Commissaire Technique responsable :

Commissaire Technique :

Commissaire Technique :

Commissaire Technique :

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Serge BULLIER licence 0421 / 19678
Denis DERCHE licence 0314 / 33547
J-L REVERCHON licence 0421 / 6835
Michel PETETIN licence 0409 / 217737
Monique FRANCE licence 0409 / 29181
Martine REVERCHON licence 0409 / 14505
Patrick CHOLLEY licence 0409 / 9465
Marianne BASSO licence 0409 / 222364
Martial PEUGEOT licence 0411 / 44386
François BRESSON licence 0409 / 47951
Jean Pierre SIMON licence 0409 / 2746
David GUIBLAIN licence 0418 / 134494
Michèle GUIBLAIN licence 0418 / 163636

Chargé des relations avec la presse :

Chargée des Commissaires de route :

Voiture Trico :

Voiture Autorité :

Voiture Balai :

Classement :

Classement :

1.2.P. ELIGIBILITE

Le 39^{ème} Rallye Régional du 14 juillet compte pour la coupe de France des rallyes 2022, les challenges de la ligue BFC 2022, les challenges STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2022.

1.3.P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés consulteront à partir du mercredi 6 juillet l'heure de convocations aux vérifications administratives sur le Web : www.asaluronne.fr .Elles auront lieu au préau de l'école derrière la Mairie de RADDON et CHAPENDU et les contrôles techniques avant le parking Com de Com du Pays de LUXEUIL à RADDON et CHAPENDU, le mercredi 13 juillet 2022 de 16h00 à 20h00.

Les vérifications finales seront effectuées : garage FORD DORMOY à FROIDECONCHE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 39^{ème} Rallye Régional du 14 juillet doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, avant le lundi 4 juillet 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures V.H.C , V.H.R.S , et Moderne confondues .

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 310 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.9 . Il est interdit à tout équipage de circuler en dehors des zones prévues lors des épreuves spéciales avec leur casque, les zones « Casques » seront identifiées à l'aide des panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut pas dépasser 30km/h sous peine de pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- ° de ne pas excéder une surface de 80 m²
- ° de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ° de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistant aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ° de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ° ***de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance,*** aucun véhicule ne devra stationner sur les pelouses ou terrains annexes sans avoir eu l'autorisation du propriétaire ou de la commune.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 39^{ème} Rallye Régional du 14 juillet représente un parcours de 102,3 km.

Il comporte 1 étape et 3 sections d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5 : Le Mont du Tronc 5,5 km.

ES 2 / 4 / 6 : Sainte Marie en Chanois - Amage 7,8 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES.

Les carnets d'itinéraire dits « Road-Book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 9 juillet 2022 dès 9h00 à l'auberge **le RADDON**, route de Fougerolles à Raddon et Chapendu

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu : **Samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

Dimanche 10 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi 13 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués

6.11

- Le Rallye VHRS partira après le rallye moderne, l'heure de départ de la première voiture sur le timing est donc celui de la première voiture VHC.

- L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

6.11P. Lord des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile, le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire, les matières particulièrement inflammables (nylon...) sont prohibées.

7.4P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.4.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) – Les prix sont répartis de la façon suivante :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	330€	230€	130€	80€	50€
CLASSES					
+ de 15 partants	280€	220€	150€	100€	60€
12 à 15 partants	280€	180€	120€	60€	
8 à 11 partants	280€	160€	90€		
5 à 7 partants	280€	120€			
1 à 4 partants	280€	(moins de 3 partants	140€)		
EQUIPAGE FEMININ	200€	Moins de 3 partants	50%		

b) - Autres récompenses :

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.
Le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.
Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera le vendredi 14 juillet 2022, Place de la Mairie 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr